

Le 21 février 2014

Monsieur Andrew Treusch
Commissaire de l'Agence du revenu du Canada
Bureau du commissaire
555, avenue MacKenzie, 7^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

Objet : Demande de renseignements du DPB IR0102 : estimation de l'écart fiscal

Monsieur,

Je vous renvoie à votre lettre du 15 octobre 2013 concernant la demande de renseignements du DPB IR0102, une estimation de l'écart fiscal du Canada. Dans cette lettre, vous vous dites convaincu que l'ARC pourra traiter notre demande de données sur les contribuables en respectant la confidentialité de ces derniers et l'article 241 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Comme vous l'aviez suggéré, mes collaborateurs ont rencontré des représentants de l'ARC pour mettre au point une solution raisonnable. Bien que ces rencontres informelles aient semblé productives, le personnel de l'ARC nous a récemment informés qu'il ne pourra nous donner accès à des microdonnées anonymisées pour quelque projet du DPB que ce soit, en raison d'interdictions législatives.

Par conséquent, je me vois dans l'impossibilité de remplir une partie de mon mandat législatif d'analyse et de recherche concernant l'état des finances nationales. Ce refus empêchera également l'analyse dans le cadre de deux projets entrepris à la demande de parlementaires.

Je demeure ouvert aux options que vous pourriez proposer pour résoudre cette impasse et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur parlementaire du budget,

[signature]

Jean-Denis Fréchette

c.c. L'hon. Scott Brison, député de Kings—Hants (Nouvelle-Écosse)
L'hon. Percy E. Downe, sénateur, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
M. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
M. Michael Horgan, sous-ministre des Finances du Canada
M^{me} Mireille Éthier, directrice générale, Agence du revenu du Canada

